



Conseil général

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

du 28 septembre 2020

N° 1/ 2020

Madame la Présidente, R. Alma, ouvre la 1^{ère} séance du Conseil général de l'année 2020 à 20h15.

La Présidente explique aux membres le plan de protection établi avec la Municipalité et approuvé par le Préfet qui a autorisé cette séance.

Seuls les citoyens assermentés à ce jour ont reçu les documents pour la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires, ainsi que les rapports des commissions, sont disponibles à l'entrée de la salle.

Ordre du jour

1. Appel, assermentations, promotions civiques
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019
3. Propositions individuelles et pétitions
4. Communications du bureau
5. Communications des représentants aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Elections du bureau du Conseil général du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021
 - a. Président(e)
 - b. Vice-président(e)s
 - c. Deux scrutatrices ou scrutateurs
 - d. Deux scrutatrices ou scrutateurs suppléant(e)s
8. Election complémentaire d'un nouveau membre suppléant pour l'ASCOT
9. Election complémentaire d'un membre suppléant auprès du Conseil intercommunal de Région de Nyon
10. Election complémentaire d'un membre de la commission permanente d'urbanisme et des bâtiments
11. Préavis municipal n°01/2020 relatif aux comptes communaux 2019 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019
12. Préavis municipal n°02/2020 - Arrêté d'imposition communal 2021
13. Préavis municipal n°03/2020 - Demande d'institution d'un Conseil communal à Chavannes-des-Bois
14. Préavis municipal n°04/2020 – Modification du préavis municipal 3/2019 Reconduction du DISREN pour la période 2020-2025
15. Divers

L'assemblée accepte l'ordre du jour tel que présenté à la majorité avec 1 abstention.

1. Appel, assermentations et promotions civiques

Citoyens assermentés au 16 décembre 2019	81
Citoyens assermentés ce soir	3
Total des citoyens assermentés	84
Citoyens présents à l'appel	53
Citoyens excusés	20
Citoyens absents	11

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés au 16 décembre 2019, soit 27 est atteint (total des citoyens assermentés /3).

Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.

La majorité pour les votes de ce Conseil est 27 (total des citoyens présents à l'appel / 2 + 1).

Citoyens assermentés ce soir

Mme Eléonore Grosclaude et MM Jonathan Mark Bonello, Antoine Hirschy

Citoyens excusés

Mmes E. Beaud, D. Junod, N. Strub, R. Auslender, S. Odiard, I. P. Jaquet, H. Pickenhagen, E. Rolli, M. Levet-Hagmajer

MM J. Lopes, M.-E. Junod, J. C. Bartolini, D. Strasser, F. Zanetta, P. Odiard Beaud, U. Zancarlin, R. Ramseyer, D. Maradan, E. De Freitas, L. Bänziger,

Citoyens absents

Mmes M.-L. Ducrest, M. Harrop

MM L. Bignolas, F. Droz, J. Gantenbein, S. Lanzoni, G. Moget, P. Ostan, G. Roux, J. E. Tribut, E. van Lancker,

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019

Correction demandée par Mme U. Bänziger :

Elle s'était excusée avant la séance du 16 décembre. Le bureau du Conseil s'excuse de l'erreur.

Le Procès-verbal est accepté par l'assemblée à la majorité avec 1 abstention.

3. Propositions individuelles et pétitions

Une proposition de modification du règlement du futur Conseil communal, objet du préavis n° 3 au point n° 13 de l'ordre du jour, présentée par quelques membres des trois commissions permanentes (finance, gestion et urbanisme et bâtiments) a été remise à la Présidente et sera abordée au moment de la discussion du dit préavis.

4. Communications du bureau

M. A. Fiaux a remis une lettre à la Présidente concernant le préavis n° 3. La lettre sera lue au moment de la discussion sur le préavis n° 3 au point n°13 de l'ordre du jour.

Le prochain Conseil général aura lieu le lundi 14 décembre 2020.

5. Communications des représentants aux associations intercommunales

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

M. A. Fiaux lit le rapport (rapport en annexe).

AJET (Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte)

M. P. Scheffre lit le rapport (rapport en annexe).

ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Mme S. Bertalan lit le rapport (rapport en annexe).

Conseil intercommunal du Conseil régional (Région de Nyon)

Pas de rapport.

Ce sujet sera abordé lors de la discussion sur le préavis n° 4, au point n°14 de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. R. Dotta, Syndic

Facture sociale

Information sur le lancement de l'initiative cantonale « SOS Communes » qui demande que le canton de Vaud reprenne à sa charge l'entier de la facture sociale en échange d'une bascule de 15 points d'impôts communaux. La Municipalité soutient l'initiative à l'instar de toutes les communes de Terre Sainte. Une présentation sur le sujet est prévue pour la prochaine séance du Conseil.

Transports publics

Les discussions entre les partenaires au sujet d'un nouveau tracé de la ligne de bus 55 entre Versoix et Chavannes-des-Bois, avec la possibilité d'un prolongement de la ligne jusqu'aux hauteurs de Sauvigny France, ont été retardées à cause du COVID-19. Par conséquent, les éventuels changements pourraient être mis en œuvre au plus tôt mi-décembre 2021.

Une étude est actuellement en cours pour une nouvelle ligne de bus qui desservirait toutes les communes de Terre Sainte ainsi que le centre de Manor à Chavannes-de-Bogis.

M. R. Beaud, Municipal

Ressources humaines

Comme mentionné dans le rapport de gestion, l'engagement d'une nouvelle collaboratrice à compter du 1^{er} janvier 2020 n'a pas totalement répondu aux attentes et la Municipalité s'est terminée fin février 2020.

A partir du 1^{er} juillet 2020 Mme Sophie Bornet a été engagée à 50 %. La Municipalité se montre très satisfaite de ses prestations et de son intégration au sein de l'équipe en place.

Mme Claudia dos Santos a demandé une réduction de son horaire de travail qui sera effectif à partir du 12 août pour la décharger des travaux de nettoyage de la crèche en fin de journée.

Un contrat avec Loft Sàrl a donc été conclu afin d'assurer le service du soir pour la crèche. Le coût des prestations de l'entreprise extérieure est à la charge de l'AJET.

La fonction de patrouilleur de M. Ueli Graber a pris fin au 30 juin 2020 et Mme Adriana Rivera a été engagée pour le poste de patrouilleuse au mois d'août 2020.

Etat des finances communales

Dans le PM 2/2020 sur l'arrêté d'imposition communal 2021, il est précisé que l'endettement a pu être réduit de CHF 1'700'000.- au début de l'exercice en cours grâce à des rentrées fiscales importantes enregistrées à la fin de l'année dernière.

L'endettement total actuel se monte donc à CHF 7'500'000.-, ce qui néanmoins est considéré selon le dernier rapport annuel sur les finances communales vaudoises en 2018 comme « très haut endettement ». Une cinquantaine de communes vaudoises entrent dans cette catégorie.

Le solde de notre CCP se situe actuellement aux environs de 1,4 mios.

La commune s'est acquittée à ce jour des charges cantonales afférentes aux trois premiers trimestres 2020. Les derniers acomptes du quatrième trimestre à régler se montent à CHF 573'449.50.

M. S. Comminot ; Municipal

Routes

Travaux de réfection urgente le long de la route de la Branvaude,

Bâtiments

Problème de vitre dans la salle de gym. Vu le coût élevé de la réparation, principalement dû à l'intervention nécessaire d'un camion, il n'est pas dans l'intention de la Municipalité de procéder à la réparation pour le moment, mais d'attendre que cela devienne vraiment une priorité.

Hangar/ancien greffe

Dans l'optique de la location de la salle, divers travaux ont été entrepris, notamment au niveau du carrelage. Des coûts supplémentaires d'entretien et d'investissement seront à prévoir.

Comme déjà présenté lors de la dernière séance du 16 décembre 2019, l'étude de la couverture de la terrasse du Relais des Chasseurs progresse et une réunion doit être organisée avec la commission d'urbanisme et des bâtiments.

Antenne Swisscom

Il est prévu une mise à l'enquête de l'antenne Swisscom qui se trouve au bord de l'autoroute afin de changer les émetteurs en direction de cette dernière et non plus en direction du village de Chavannes-des-Bois.

Tant que le canton maintient le moratoire sur les nouvelles antennes, en principe jusqu'à mars 2021, la commune ne mettra pas à l'enquête la nouvelle antenne près du réservoir.

Mme M. de Matteo, Municipale

Rentrée scolaire

Le 24 août les élèves de Chavannes-des-Bois ont débutés une nouvelle année scolaire. Chavannes-des-Bois compte 108 élèves pour le primaire (dont 18 élèves en 1p) et 49 pour le secondaire et ils sont répartis dans les écoles de Chavannes-de-Bogis, Founex, Mies et Tannay. Les élèves de 7^{ème} à 11^{ème} disposent cette année d'un abonnement « Tout Etablissement » Mobilis.

Un grand merci à Mmes Leyla Berthiaud et Keris Anderson les deux accompagnatrices des 1p.

Le mercredi 26 août une rencontre a été organisée avec les élèves des 1p, les parents et deux personnes de CarPostal.

Accueil du jour

La crèche des Petits Lutins a une nouvelle responsable depuis le 1^{er} avril, il s'agit de Mme Sophie Robert. Le taux de remplissage de la crèche est de 86 %.

Repas des aînés 10 septembre 2020

Cette année la sortie des aînés n'a pas pu être organisée, mais la Municipalité a tenu à les inviter pour des grillades tout en disposant des mesures sanitaires recommandées.

Association des Jeunes

Comme chaque année, le 19 septembre les jeunes de l'Association de Chavannes-des-Bois ont organisé une soirée grillades. Mme M. de Matteo encourage fortement l'assemblée à parler aux jeunes pour les motiver à adhérer à l'association.

Projet de CleanWalk.

Le 2 juillet la commune a accueilli des élèves de 9^{ème} pour participer au projet CleanWalk. C'est un projet qui a été amené par des élèves sensibles à l'environnement et qui consiste à ramasser les déchets tout en marchant dans les rues des communes de Terre Sainte.

Le projet a été présenté au Cescot et les communes de Terre Sainte ont toutes été d'accord d'y adhérer.

COVID

Mme M. de Matteo tient de tout cœur à remercier les personnes qui se sont portées volontaires depuis la mi-mars pour aider celles qui avaient besoin d'aide et de soutien pendant le semi-confinement. Ces mêmes bénévoles continuent d'aider certains habitants ce qui démontre une grande solidarité au sein de notre commune.

La pandémie rend très difficile la projection des manifestation et rassemblements. Aujourd'hui, la Municipalité ne peut pas se prononcer sur la prochaine fête de Noël et informera en temps voulu les habitants via le site Internet ou un « tout-ménage ».

M. V. Quadri, Municipal

Pont de Grilly

A la suite de l'acte de vandalisme sur la barrière agricole, le corps de garde-frontières a installé une barrière provisoire pour fermer le passage routier sur le pont. Un projet est en cours de réflexion entre la commune française et la Municipalité pour condamner définitivement ce passage ce qui va induire des coûts pour Chavannes-des-Bois.

Place de pique-nique

Après divers tapages nocturnes, la Municipalité a mandaté une société de surveillance pour contrôler la place de pique-nique et la place de jeu.

7. Election du bureau du Conseil général du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

- a. Président(e)
- b. Vice-président(e)s
- c. Deux scrutatrices ou scrutateurs
- d. Deux scrutatrices ou scrutateurs suppléant(e)s

Le bureau du Conseil général tel qu'il est constitué a été réélu à **l'unanimité** jusqu'à la fin de cette législature.

8. Election complémentaire d'un nouveau membre suppléant pour l'ASCOT

M. Philippe André Ducrest devient membre remplaçant.

9. Election complémentaire d'un membre suppléant auprès du Conseil intercommunal de Région de Nyon

Aucun membre ne s'est proposé pour reprendre le poste de remplaçant.

10. Election complémentaire d'un membre de la commission permanente d'urbanisme et des bâtiments

M Sandro Geoffrey Medina et Mme Nicola Keri Anderson Sparks deviennent membres.

11. Préavis municipal n°01/2020 – relatif aux comptes communaux 2019 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019

M. D. Vergani lit la conclusion du rapport de la commission de gestion (en annexe).

M. R. Beaud lit les commentaires de la Municipalité au rapport de gestion (en annexe).

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 septembre 2020

- Vu le préavis municipal n° 1/2020 relatif aux comptes communaux 2019 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019
- Oùï le rapport de la Commission de gestion
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'approuver les comptes communaux 2019 tels que présentés
2. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019
3. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2019
4. de donner décharge à la Commission de gestion pour 2019

Le préavis est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

La Présidente lit l'**extrait du procès-verbal.**

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 septembre 2020

- Vu le préavis municipal n° 1/2020 relatif aux comptes communaux 2019 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019
- Oùï le rapport de la Commission de gestion
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

4. d'approuver les comptes communaux 2019 tels que présentés
5. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019
6. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2019
7. de donner décharge à la Commission de gestion pour 2019

L'extrait du procès-verbal concernant le préavis municipal n° 01/2020 tel que présenté est accepté à la majorité et 2 abstentions.

12. Préavis municipal n°02/2020 – Arrêté d'imposition communal 2021

M. M. Volpi lit le rapport de la commission des finances (en annexe)

M. R. Beaud remarque que dans son rapport, la commission souligne que les comptes sont aujourd'hui pratiquement à l'équilibre par référence au déficit de l'exercice 2019 qui s'élève seulement à 2'501.88. Toutefois, le découvert au bilan au 31.12.2019 tel que mentionné en page 1 du PM 2/2020 est de 964'709.91 et représente près de 17 points d'impôt communal. En outre, le total des excédents de charges sur la période 2016-2019 se monte à 1'592'268.14.

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 septembre 2020

Vu le préavis municipal n° 2/2020 concernant l'Arrêté d'imposition communal 2021
Ouï le rapport de la Commission des finances
Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'accepter le **préavis** sur l'arrêté d'imposition communal 2021 tel que présenté en annexe à la **majorité avec 2 abstentions**.

La Présidente lit l'**extrait de procès-verbal**.

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 septembre 2020

Vu le préavis municipal n° 2/2020 concernant l'Arrêté d'imposition communal 2021
Ouï le rapport de la Commission des finances
Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'accepter l'**extrait** du procès-verbal concernant l'arrêté d'imposition communal 2021 à la **majorité avec 2 absentions**.

13. Préavis municipal n°03/2020 – Demande d'institution d'un Conseil communal à Chavannes-des-Bois

La Présidente lit la lettre que M. A. Fiaux lui a remis (en annexe)

Mme. M. Maradan lit le rapport de la commission ad-hoc (en annexe)

Le Conseil général exprime un avis favorable à la demande de la commission ad-hoc d'informer la population de Chavannes-des-Bois de ce passage à un Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2021 et de l'encourager ainsi à participer à la vie politique.

Le Bureau du Conseil avec la Municipalité informe qu'un article paraîtra prochainement dans la Gazette de Chavannes-des-bois sur ce sujet et qu'une soirée d'information aura lieu courant mois de novembre.

M. A. Berger lit la proposition d'amendements au règlement (en annexe).

La Présidente passe au vote séparé pour les trois points du préavis, avec un vote secret pour le point n. 3.

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 septembre 2020

Vu le préavis municipal n° 3/2020
Ouï le rapport de la Commission ad hoc
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. De remplacer le Conseil général par un Conseil communal pour la prochaine législature qui commence le 1^{er} juillet 2021- **accepté à la majorité avec 5 abstentions.**
2. D'adopter le nombre de 35 membres et 9 suppléants – **accepté à la majorité avec 4 abstentions**
3. D'accepter le nouveau règlement du Conseil communal avec les 3 amendements suivants qui ont été voté par bulletin secret :

Amendement 1 – Commission de gestion

Art. 38 : substitution de la phrase « *Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité* » par « *Cette commission est composée de 5 membres **élus pour la durée de la législature*** ». **Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstentions**

Amendement 2 – Commission des finances

Art. 39 : substitution de la phrase « *Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité* » par « *Cette commission est composée de 5 membres **élus pour la durée de la législature*** ». **Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstentions**

Amendement 3 – Commission d'urbanisme et des bâtiments

Art 40 a. : substitution de la phrase « *la commission thématique d'urbanisme et des bâtiments nommée par le Conseil élue pour un an avec rééligibilité* » par « *la commission thématique d'urbanisme et des bâtiments nommée par le Conseil **élue pour la durée de la législature*** ». **Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstention**

La Présidente lit l'**extrait de procès-verbal.**

Le Conseil général de la Commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 septembre 2020

Vu le préavis municipal n° 3/2020

Où le rapport de la Commission ad hoc

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

4. De remplacer le Conseil général par un Conseil communal pour la prochaine législature qui commence le 1^{er} juillet 2021
5. D'adopter le nombre de 35 membres et 9 suppléants
6. D'accepter le nouveau règlement du Conseil communal avec les 3 amendements suivants qui ont été voté par bulletin secret :

Amendement 1 – commission de gestion

Art. 38 : substitution de la phrase « *Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité* » par « *Cette commission est composée de 5 membres **élus pour la durée de la législature*** ». **Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstention**

Amendement 2 – commission des finances

Art. 39 : substitution de la phrase « *Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité* » par « *Cette Commission est composée de 5 membres **élus pour la durée de la législature*** ». **Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstention**

Amendement 3 – commission d'urbanisme et des bâtiments

Art 40 a. : substitution de la phrase « la Commission thématique d'urbanisme et des bâtiments nommée par le Conseil élue pour un an avec rééligibilité » par « la Commission thématique d'urbanisme et des bâtiments nommée par le Conseil élue pour la durée de la législature ».

Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstention

L'extrait de procès-verbal est accepté à la **majorité avec 1 abstention**.

14. Préavis municipal n°04/2020 – Modification du préavis municipal 3/2019 Reconduction du DISREN pour la période 2020-2025

Mme Ch. Van Lancker lit le rapport de la commission ad-hoc (en annexe).

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 septembre 2020

Vu le préavis municipal n° 4/2020
Ouï le rapport de la Commission ad hoc
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région de Nyon (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025),
2. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
3. de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les entrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,
4. que le présent concept entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

Le préavis est accepté à la majorité avec 4 abstentions.

La Présidente lit l'**extrait du procès-verbal**.

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 septembre 2020

Vu le préavis municipal n° 4/2020
Ouï le rapport de la Commission ad hoc
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

5. de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région de Nyon (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9

point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025),

6. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
7. de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les entrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,
8. que le présent concept entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée

L'extrait de procès-verbal est accepté à la majorité avec 1 abstention.

16. Divers

Rien à signaler.

La Présidente lève la séance à 22h40.

Conseil général de Chavannes-des-Bois

La Présidente  La Secrétaire 
Rita Alma  Amélia Elkhuisen Morgado

Rapport sur l'activité des SITSE de novembre 2019 à septembre 2020.

Le Conseil intercommunal des SITSE n'a siégé qu'à 2 reprises durant le laps de temps considéré en raison des restrictions imposées par la crise du Coronavirus.

En novembre dernier, il a tout d'abord adopté le budget 2020 prévoyant un déficit de 226'000.- pour l'exploitation de la STEP, une perte de 131'612.- pour l'exploitation du réseau de collecteurs et un gain de 10'737.- pour l'exploitation de l'eau potable.

Il s'est ensuite préoccupé de la modification de la station de pompage qui alimente le réseau de Divonne afin de sécuriser la gestion du réservoir de la Commune française voisine, engageant un montant de 397'000.- CHF pour cet équipement, qui sera intégralement remboursé par la Régie des Eaux Gessienne, et qui restera la propriété des SITSE.

Concernant notre Commune, les SITSE ont procédé à la régularisation des réseaux eaux claires et eaux usées de la partie privée du chemin Jules-Coindet. Au vu de l'absence de conduite eaux claires et du mauvais état de la conduite eaux usées, la reconstruction totale du réseau d'assainissement a été entreprise rapidement.

Enfin, je vous informe qu'il a été procédé à l'inscription au registre foncier de toutes les servitudes résultant des travaux de concentration du réseau eaux usées vers les STAP puis vers la STEP, ce qui permettra de garantir les droits des SITSE en cas de mutations. Pour effectuer ces travaux et gérer au mieux l'exploitation du système d'information géographique des SITSE, nous avons procédé à l'engagement d'une géomaticienne en la personne de Mme Freya Van de Velde, habitante de Commugny, qui occupera un poste à 50%.

Notre 2^{ème} séance s'est tenue le 17 septembre dernier dans ces mêmes murs, car la réunion, prévue à l'origine à Founex, n'a pu s'y tenir à la suite d'une inondation de la salle communale founachue à cause de la rupture d'une conduite d'eau sous pression (des SITSE !) survenue à la fin de la semaine précédant l'envoi de la convocation pour la séance. J'ai alors pris contact avec la Municipalité de Chavannes-des-Bois le lundi suivant, qui a très rapidement accepté de mettre la salle communale à la disposition des SITSE. Je tiens à lui exprimer à nouveau toute la reconnaissance des SITSE pour sa disponibilité et sa générosité et à présenter une nouvelle fois nos excuses à « Chavabouger », que nous avons délogé ce soir -là.

Lors de cette séance, le conseil intercommunal a accepté les comptes 2019, qui présente un bilan total de 66'263'933.- CHF. La commission de gestion a relevé que notre association était gérée avec précaution, qu'elle a pu faire face à certaines augmentations de charges, notamment en ce qui concerne l'exploitation de la STEP de 133'400.- par rapport au budget, à cause du renchérissement du traitement des boues et de l'augmentation du prix de l'électricité, en partie compensé par l'autoconsommation du courant produit par les panneaux photovoltaïques installés sur les toits de la STEP et du local de Balessert. Notons enfin que l'ensemble des fonds de réserve ont augmenté de près de 2 millions et que les dettes à long terme ont diminué d'un peu plus de 1 million. Enfin, les SITSE ont été contraint de cesser l'exploitation de la source Marie, à cause d'une trop forte concentration de chlorothaloyl dans ses eaux.

Assemblée de l'AJET du 28 mai 2020

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière assemblée de l'AJET le 28 mai 2020, les comptes 2019 nous ont été présentés. Sur recommandation de la Commission de gestion, ils ont été approuvés par l'assemblée et décharge a été donné au Comité de direction pour la gestion de l'exercice 2019.

Mme Emery est revenue sur la difficulté à établir un budget réaliste. Une baisse importante de la contribution des communes est projetée, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Mme Emery nous a fait un débriefing sur la gestion de la crise Covid, cela c'est plutôt bien passé malgré la difficulté et la nouveauté de la tâche.

Elle revient également sur la migration informatique qui a été faite suite à l'attaque informatique de l'automne 2019. Migration achevée en début d'année.

L'AJET projete d'augmenter le nombre de places disponibles en UAPE (48 places en plus pour les 4 UAPE)

Mme Lucie Kumz nous fait part du projet de regrouper l'ASCOT et l'AJET sous une nouvelle entité, avec comme but recherché une entrée en vigueur en juillet 2021, pour la nouvelle législature.

La réélection du bureau se fait par acclamation.

3 préavis sont votés, le rachat du mobilier de la crèches des petits lutins (Chavannes-des-Bois), le rachat du mobilier de la crèche de la Poussinière ainsi que les comptes. Les 3 préavis sont acceptés.

La prochaine séance aura lieu le 19 novembre 2020.

Chavannes-des-Bois, le 27 septembre 2020


Patrick Schéffre

Assemblée de l'ASCOT du 27 mai 2020

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière assemblée de l'ASCOT le 27 mai 2020, les comptes 2019 nous ont été présentés. Sur recommandation de la Commission de gestion, ils ont été approuvés par l'assemblée et décharge a été donné au Comité de direction pour la gestion de l'exercice 2019.

Car Postal a entrepris quelques mesures pour améliorer leur service. Pour information, ils transportent 347 élèves par jour, 256 en primaire et 91 en secondaires. Ces mesures sont les suivantes :

- présence accrue du chef du team sur le terrain
- séance hebdomadaire avec le team
- formation individuelle des conducteurs sur le terrain
- 8 bus, au lieu de 7
- coordination interne hebdomadaire
- réorganisation et renforcement du secteur planification

En fait, un peu tout ce qu'ils auraient dû faire quand ils ont repris ce mandat.

Néanmoins, ASCOT a quand-même reçu un remboursement des frais pour ces mauvais services, CHF. 27'000.- pour l'année 2018/2019, et CHF. 40'000.- pour l'année 2019/2020.

COVID 19 n'a pas facilité l'année scolaire 2019/2020. Dès 16.3.20, les écoles ont commencé avec le télétravail à la maison. La bibliothèque et la ludothèque ont dû être fermées, toutes les sorties, voyages d'études, camps et sorties de classe ont dû être annulées. Même les promotions ont également été annulées.

La ludothèque, qui aurait dû fêter ces 40 ans d'existence, a repoussé les festivités à l'année prochaine.

Fin avril, tout a été mis en œuvre pour rouvrir les écoles le 11.5.2020 pour les 1 à 8P. Les cantines ont également été rouvertes.

Les CODIRs de l'AJET et de l'ASCOT sont en train de faire une étude pour créer une nouvelle association qui les fusionnera, avec une commission ad-hoc dans chaque commune.

Une commission ad-hoc a été créée, pour étudier et adapter les règles au restaurant scolaire.

Chavannes-des-Bois, le 22 septembre 2020

Ursina Bänziger

Sophie Bertalan

Rapport

Sur le préavis municipal 1/2020 relatif aux comptes communaux 2019 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues,

La Commission s'est réunie à une reprise avec la Municipalité le 7 septembre 2020. A cette occasion, elle a pu poser toutes les questions jugées pertinentes et obtenir les réponses nécessaires dans un climat plutôt serein, ce dont elle remercie la Municipalité.

Par ailleurs, la Commission s'est réunie à plusieurs reprises en septembre afin d'effectuer son travail et de rédiger le présent rapport.

A) Examen des comptes :

D'une manière générale, il sera relevé que les comptes 2019 ont été bien tenus et que la révision de l'exercice comptable par la société GF AUDIT n'a soulevé aucun problème particulier.

La Commission tient en outre à souligner le travail important réalisé par la Municipalité concernant les comptes de la crèche et elle la remercie d'avoir apporté les réponses nécessaires quand certaines pièces manquaient au dossier.

B) Examen de la Gestion :

Du contrôle des comptes, de la lecture du rapport de gestion et des réponses apportées par la Municipalité sont ressortis les points suivants :

1) Taux d'imposition et déficit

Avant de commenter l'exercice 2019, la Commission juge nécessaire de se livrer à une brève analyse de l'évolution du taux d'imposition sur ces dernières années, eut égard à l'impact qu'a eu ce dernier sur le déficit de la Commune.

En premier lieu, elle tient à rappeler que sur les deux années précédentes, la Municipalité avait proposé une augmentation d'impôt correspondant à 8 points pour 2018 et 12 points pour 2019, totalisant 20 points sur deux ans. Pour justifier cette proposition, une série d'arguments plutôt alarmistes avait été avancée par la Municipalité tendant à démontrer que sans ces hausses d'impôt massives, le déficit continuerait à augmenter, freinant ainsi durablement le retour à l'équilibre des finances communales.

Pour contrer ces augmentations qu'elle jugeait injustifiées, la Commission des finances avait obtenu l'aval du Conseil Général pour contenir l'augmentation des impôts à un total de 4 points pour 2018 et 5 points pour 2019. Elle avait en effet estimé que l'augmentation du taux d'imposition ne devait être ni la première ni la seule

solution à envisager pour retrouver un équilibre financier à l'horizon 2020, mais qu'une politique « des petits pas », symbolisées par des hausses d'impôt modérées, assorties à un gel des investissements et à une stricte maîtrise des charges, exigence pleinement remplie par la Municipalité, suffirait à ramener le déficit à un niveau largement plus acceptable.

La Commission constate que le résultat final de l'exercice comptable 2019, à savoir un déficit final de seulement CHF 2501,88 contre les CHF 519'570 budgétés, justifie pleinement cette politique des petits pas, ce d'autant plus dans la mesure où une partie des écarts entre les chiffres budgétés et les résultats effectifs n'est pas directement influençable par la Municipalité.

A cet égard, la commission souhaite souligner que s'il est pertinent de relever que les charges scolaires et préscolaires sont les seules qui augmentent sur la durée à l'exception de l'année 2019 (cf. p. 20 du préavis 1/202), et qu'elles ne sont pas maîtrisables par la Municipalité, il convient quand-même de relever qu'elles étaient prévisibles dès le moment où le village a doublé de population. Ainsi leur nature à la fois incontrôlable mais inévitable tant que le village s'agrandit devraient inciter la Municipalité à la prudence dans d'éventuels futurs investissements.

2) Point d'impôt

S'il est réjouissant de constater, pour cette année, que le potentiel fiscal des habitants de la commune remonte pour la première fois depuis 2016, il convient néanmoins d'attendre le résultat de l'exercice 2020 pour parler à proprement dit d'une tendance à la hausse pour les années à venir. Ce chiffre étant effectivement sujet à de grandes variations, dépendant notamment de l'arrivée ou du départ de la Commune de foyers fiscaux à haut ou bas potentiel.

En d'autres termes, l'amélioration de la capacité contributive des habitants de la Commune pour 2019 peut être purement conjoncturelle (par exemple l'arrivée d'un ou plusieurs hauts contributeurs fiscaux) et ne pas refléter une tendance générale des ménages à gagner plus, tendance qui est d'ailleurs en déclin et qui ne s'améliorera sûrement pas en 2020, en raison de la crise sanitaire actuelle.

Par ailleurs, la Commission a relevé quelques difficultés à s'accorder dans les chiffres avec la Municipalité sur la valeur du point d'impôt. En effet, sur la base du tableau en page 3 du préavis, il ressort que le calcul du point d'impôt (impôt/taux d'impôt/nombre d'habitants) n'est pas de 61.10 pour 2018 et de 67.40 pour 2019, mais respectivement de 53.61 et de 62.64. Les chiffres 61.10 (2018) et 67.40 (2019) ont été communiqué par le canton. Selon une information reçue par la Municipalité, le canton a utilisé le montant de CHF 4'399'905 comme valeur « impôt » pour le calcul 2019 et il a divisé ceci par le taux communal d'imposition (68) et un nombre d'habitants de 960. Un écart de CHF 276'157 par rapport aux recettes fiscales 2019 (CHF 4'123'748) qui sont données dans le tableau en page 3 du préavis est donc observé. Cet écart, ainsi qu'une différence de 8 habitants par rapport à la population 2019 qui figure dans le tableau, explique l'écart entre le point d'impôt cantonal et celui calculé selon le préavis. Or, la Commission n'a pas reçu d'explications exhaustives à ce sujet.

Cet écart peut paraître un point de détail, mais il sied à nouveau de rappeler que la valeur du point d'impôt a un impact déterminant sur le calcul de la facture sociale et de la péréquation.

3) Transports publics

Concernant les transports publics, la Commission se félicite de constater une hausse de la fréquentation en 2019 sur les deux lignes desservant notre Commune, à savoir la ligne 55 et la ligne 813. Elle s'inquiétait toutefois, dans son rapport précédent, que les utilisateurs de la ligne 813 se reportent sur la ligne 55 par manque de courses et pour une question de coût.

Elle regrette ainsi que les demandes de la Municipalité auprès du canton n'aient pas été entendues, demandes concernant le développement de futures courses sur la ligne 813, afin de palier notamment le manque observé pour les élèves ou les autres voyageurs qui se rendent à Coppet, Nyon, ou bien dans le

reste de la Suisse. A l'avenir, et pour éviter que la Commune ne doive financer elle-même les courses dites expérimentales, qui n'atteignent pas l'objectif de 900 voyageurs par jour fixé par le mécanisme du trafic régional des voyageurs (TRV), la Commission encourage la Municipalité à entreprendre des démarches auprès de Région Nyon.

En effet, dans la mesure où notre commune contribue au DISREN pour un point d'impôt communal, et soutient le fonds régional TP affecté aux transports publics et géré par Région de Nyon (montant au bilan de CHF 23'992.56), cela pourrait se concevoir comme une forme de retour sur investissement.

4) Crèche

La Commission s'est étonnée auprès de la Municipalité que le contrat de bail ne soit toujours pas finalisé après presque deux ans d'exploitation du bâtiment, alors qu'en toute logique, ce contrat aurait dû être signé avant même de commencer les travaux de construction du bâtiment. La Municipalité n'a pas pu fournir de raisons claires sur ce report mais nous a néanmoins assuré que l'AJET ne reviendrait pas sur son engagement oral avec la commune.

Cela est d'autant plus important que le contrat de bail devait s'étaler sur 15 ans avant d'être normalement reconduit, alors que l'amortissement du bâtiment est prévu sur 30 ans. La Commission encourage donc la Municipalité à obtenir de l'AJET qu'elle officialise le contrat sans délai, étant donné qu'il ne semble pas à priori y avoir de raisons valables sur le fait que ce dernier n'ait pas déjà été signé.

Il ressort par ailleurs des discussions avec la Municipalité, que l'exploitation proprement dite de la crèche est très complexe au niveau administratif, en raison de la répartition des charges à opérer chaque mois entre le locataire (l'AJET) et le propriétaire (la Commune). Cet énorme travail administratif est actuellement effectué avec beaucoup de soins par la Municipalité et avec l'aide d'intervenants extérieurs, mais devrait à terme être repris par le greffe, ce qui devrait diminuer de manière importante les imputations internes liés à ce poste.

5) Personnel

La Commission relève que la Municipalité a réussi à stabiliser la rotation de son personnel, après une année marquée par plusieurs démissions et engagements. Elle tient à la féliciter pour l'engagement de M et Mme Dos Santos qui en plus d'être fort sympathiques, s'acquittent très bien de leur travail. Elle note également la collaboration et la complémentarité fructueuses établies entre M Oppliger et M Dos Santos dans la gestion des espaces verts.

Dans la mesure du possible, la Commission encourage la Municipalité à déléguer de plus en plus certaines tâches aux employés communaux, pour que les coûts inhérents à ces dernières soient supportés par les charges salariales des employés communaux, plutôt que par les imputations internes des municipaux.

6) Frais d'informatique

Depuis deux ans, la Commission avait émis le vœu que le poste informatique concernant notamment la création et la gestion du site internet de la Commune ne soit plus externalisé. Elle proposait que le personnel administratif de la commune soit formé pour mieux exploiter toutes les fonctionnalités de base du système Ofisa/BDI, comprenant par exemple le module *Création de site internet*. La Municipalité s'était engagée à réaliser ce changement courant 2019, ce qui a été effectué et s'est traduit par une baisse de CHF 6000 à CHF 500, selon les chiffres communiqués par la Municipalité.

7) Manifestations

La Commission avait émis le vœu l'année passée que la fête du brunch, supprimée pour des raisons budgétaires en 2018, soit reconduite pour l'année 2019. Elle proposait pour ce faire, à la fois une répartition équilibrée du budget entre les différentes manifestations, de même que l'implication des habitants pour

participer activement à la fête en contribuant avec des mets et/ou des boissons, comme cela se fait pour la fête de Pâques.

Si la reconduction n'a pu être faite en 2019 en raison de la tenue dans le village de la fête du 1^{er} août, il sied de relever que la Municipalité s'est engagée à la reconduire dès que possible, compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

8) Antenne Swisscom 4-5G

Il ressort des discussions avec la Municipalité que cette dernière poursuivra le projet d'implantation d'une antenne 4-5G à l'entrée du village, dès que la Confédération aura mis à disposition des cantons un moyen de contrôle qui permette de mesurer si les normes d'émission des antennes sont bien respectées. Une mise à l'enquête sera donc déposée subséquemment, sans toutefois que le Conseil général soit appelé à se prononcer sur un préavis.

La Commission tient à souligner qu'il ne fait aucun doute que sur le fond cette technologie alimentera toujours les débats entre les pro et les anti 4-5G et ne fera jamais l'unanimité, comme tout ce qui implique une part d'émotionnel.

Toutefois, concernant la forme, il sied de relever que la Municipalité aurait pu impliquer la Commission d'urbanisme en amont de la signature du contrat avec Swisscom, étant donné qu'on parle bien d'urbanisme lorsque l'on projette d'implanter une structure de plus de 20 mètres à l'entrée d'un village.

Notons à cet égard qu'au cours de ces dernières années, la Commission a répété à plusieurs reprises que la validation par les citoyens de la Commune des différents projets soumis par la Municipalité (immobiliers, aménagement du territoire, antenne 4G-5G, etc..) serait facilitée et moins sujette à tensions, si cette dernière collaborait plus en amont avec les différentes commissions pendant le processus d'élaboration du projet. La Commission n'a pas remarqué de progrès notable à ce sujet au fil des ans mais remercie néanmoins la Municipalité d'avoir abondé dans ce sens lors de sa dernière entrevue avec elle.

Au vu de ce qui précède et en invitant la Municipalité à prendre en considération ces différents vœux et remarques, la Commission de gestion recommande d'accepter le préavis municipal 1/2020 relatif aux comptes communaux 2019 et au rapport de gestion 2019.

La Commission de gestion conclut à ce que le Conseil général de Chavannes-des-Bois décide :


- 1) D'approuver les comptes communaux 2019,
- 2) D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour la gestion 2019,
- 3) De donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2019,
- 4) De donner décharge à la Commission de gestion.

Chavannes-des-Bois, le 17 septembre 2020,

Alain Berger
RÉCUSÉ

Raymond Golaz


Florian Salina


Christine Van Lancker


Diego Vergani


NOTE

(Conseil général du 28 septembre 2020)

Commentaires sur le rapport Cogest du 17.09.2020

Je me limiterai à faire trois observations principales à propos du rapport de la Commission de gestion :

1. Lors de la séance de conciliation du 13 mai 2019 entre la Municipalité et la Commission de gestion, présidée par Mme Turin, Préfet, cette dernière a rappelé le **rôle de la commission de gestion**, a précisé que seuls les comptes de l'exercice écoulé doivent être considérés, que la commission doit principalement examiner les comptes par rapport aux chiffres du budget (en plus ou en moins), les dépenses extraordinaires et celles de plus de 20'000.- par ligne budgétaire, les préavis terminés durant l'exercice sous revue et soumettre à la Municipalité les éventuelles questions et demandes d'informations. Le rapport de la Commission ne tient que peu compte de ces rappels.
2. **Pour atteindre un budget équilibré**, la Municipalité a proposé à deux reprises une augmentation du taux d'imposition totalisant 16 points sur deux ans, et non pas 20 points comme l'affirme la Commission ; en effet, ayant demandé 8 points en 2017 et obtenu 4 points, le préavis suivant en 2018 a proposé 12 points pour atteindre les 16 points requis ; l'on sait que seulement 5 points ont été finalement votés par le CG.

3. Le déficit de l'exercice 2019 s'élève certes seulement à 2'501.88 contre un déficit au budget de 519'570.- et le préavis municipal en explique les éléments contributifs non maîtrisables par la Commune. D'autre part, le rapport de la Commission ne fait aucune allusion à **l'important découvert au bilan**, proche du million de francs, plus précisément 964'709.91, découvert représentant près de 17 points d'impôt communal selon l'organe de révision dans son précédent rapport. Dans un tel contexte, la Municipalité ne rejoint pas la Commission de gestion sur le résultat de la politique dite des petits pas.

Ce sont les 3 observations principales que la Municipalité souhaitait apporter au rapport de la Commission de gestion.

R. Beaud / 28.09.2020

Rapport

sur le Préavis municipal 2/2020 concernant l'Arrêté d'imposition communal 2021

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises le 8 et le 14 septembre 2020 en vue de l'analyse du préavis municipal soumis au Conseil général le 28 septembre prochain. Une séance a eu lieu avec la Municipalité durant laquelle la Commission a obtenu toutes les réponses aux questions soulevées.

Avant d'entrer dans l'examen du préavis la Commission souhaite rappeler ici les étapes principales qui ont marqué les finances communales au cours de cette législature.

En 2016, le Conseil général avait décidé de réduire le plafond d'endettement proposé par la Municipalité. De l'avis de la Commission des finances, les dépenses prévues à l'époque dans le plan d'investissement n'étaient pas en adéquation avec la situation financière précaire qui se présageait. La Commission avait dès lors proposé d'agir autant sur les dépenses que sur les revenus afin de retrouver l'équilibre financier.

Plus connue sous le nom de « politique des petits pas », la Commission des finances a alors examiné chaque préavis concernant le budget, le taux d'imposition et toute autre dépense, avec l'objectif d'atteindre l'équilibre financier à moyen terme. Ce fut un travail long et difficile mais nécessaire afin que les citoyens ne soient pas confrontés à une hausse massive des impôts communaux.

Le Conseil général a soutenu l'essentiel des propositions formulées par la Commission des finances lors de l'examen des préavis.

Pour mémoire, le Conseil général a accepté une augmentation de 4 points d'impôts au lieu de 8 demandés en 2018 et 5 points d'impôts au lieu de 12 demandés en 2019.

La Commission relève également les efforts et le travail fourni par la Municipalité pour réduire la partie des charges dont elle avait le contrôle.

Aujourd'hui les comptes 2019 confirment que la « politique des petits pas » proposée par la Commission des finances, et suivie de manière constante par le Conseil général, a porté ses fruits : les comptes sont aujourd'hui pratiquement à l'équilibre et l'endettement a pu être réduit de 1,7 million.

Cela dit, la Commission des finances estime que les efforts consentis ne permettent pas encore de réduire le taux d'imposition.

Les incertitudes économiques liées notamment à la situation sanitaire actuelle et aux discussions en cours, entre le canton et les communes, concernant la répartition de la facture sociale, viennent confirmer cette appréciation.

Il apparaît donc judicieux à la Commission des finances de continuer sur cette lancée afin de réduire ultérieurement l'endettement, notamment le crédit de fonctionnement de 2 millions,

pour retrouver une saine capacité d'autofinancement et espérer ainsi une réduction du taux d'imposition au cours de la prochaine législature. Un examen minutieux du budget 2021 et une gestion financière rigoureuse ces prochaines années seront toutefois nécessaires pour atteindre cet objectif.

Pour toutes ces raisons, la Commission des finances soutient à l'unanimité le taux d'imposition proposé dans le Préavis n° 2/2020 soit 68,0% et recommande au Conseil général d'accepter le Préavis n° 2/2020 tel que présenté par la Municipalité.

Chavannes des Bois, le 23 septembre 2020



Vanessa Green



Marc Demierre

Thierry Lachavanne



Moreno Volpi



Alain Berger

Concerne : rapport de la Commission ad hoc préavis 3/2020.

Chère Présidente,

Voici en annexe le rapport de la commission ad hoc, chargée de l'examen du préavis 3/2020, demandant l'institution d'un Conseil communal à Chavannes-des-Bois, en 2 exemplaires originaux.

Au cours de leurs discussions, les membres de la commission se sont préoccupés de la nécessité d'informer au mieux la population de notre Commune sur ce que ce changement politique majeur impliquera pour elle.

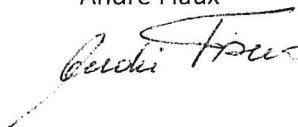
C'est pourquoi, ils ont souhaité joindre à leur rapport un complément à leur prise de position, que vous trouverez annexé à ce courrier.

D'avance ils vous remercient de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour rendre attentif l'ensemble de la population de Chavannes-des-Bois à l'importance de cette mutation politique. Ils sont d'avis qu'une très large information, par tous les moyens à votre disposition, dès cet automne permettra à tous de bien intégrer le caractère exceptionnel de cette évolution dans la bonne gestion de notre communauté.

Les membres de la commission ad hoc vous sont reconnaissants de la confiance que vous leur avez accordée en leur confiant ce mandat et vous souhaitent bonne réception de ce courrier et de ses annexes.

Pour la commission ad hoc préavis 3/2020

André Fiaux



Annexes : ment.

Conseil général de la Commune de Chavannes-des-Bois

Rapport de la commission chargée de l'examen du préavis 3/2020 demandant d'instituer un Conseil communal à Chavannes-des-Bois.

Désignée par le bureau du CG en juin 2020, la commission ad hoc formée de Mmes Mathilde Maradan et Stéphanie Hiltbrunner-Seatter et MM Claude Bürer et André Fiaux, s'est réunie les 27 août et 8 septembre 2020, pour statuer sur ce préavis.

Les documents lui ayant communiqués dès la fin de juin, chacun des membres avait disposé de l'été pour en étudier le contenu.

Il est ressorti de la discussion en commission que la Municipalité avait suivi le souhait exprimé par les 2 motionnaires lors de leur demande du 12 novembre 2018.

Le préavis explique de manière exhaustive tous les arguments militant pour le changement envisagé : meilleure légitimation des membres du conseil par le biais de leur élection, diminution du nombre d'intervenants permettant de mieux maîtriser les débats, qualité de l'engagement des élus pour l'intérêt public et possibilité de demander un référendum contre les décisions du CC.

Le chiffre retenu de 35 conseillers permettra d'offrir un éventail assez large de représentation des diverses sensibilités de notre population. Cela implique qu'avec le nombre de suppléants prévu et que, sans doute, 5 membres élus deviendront municipaux et devront de ce fait démissionner du Conseil, il faudra rassembler environ les noms d'une cinquantaine de personnes pour les élections du 7 mars 2021.

Pour ce qui concerne le projet de règlement du Conseil communal, dont nous relevons qu'il a obtenu l'appui des instances juridiques cantonales, il nous semble convenir pour la mise en route du changement politique souhaité. Il restera néanmoins possible de le modifier ou le compléter en fonction de l'expérience des premiers mois de fonctionnement.

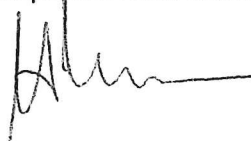
Pour préciser encore les choses, le rejet du préavis 3/2020 impliquerait que la Commune resterait avec le système du Conseil général jusqu'à la fin de la législature 2021 - 2026, puisque la désignation des membres d'un Conseil communal doit résulter d'un scrutin populaire qui n'intervient que tous les 5 ans, au changement de législature.

Pour toute ces raisons la commission vous recommande de :

- Accepter le préavis 3/2020 qui propose de remplacer le Conseil général par un Conseil communal dès le début de la prochaine législature débutant le 1^{er} juillet 2021 ;
- Adopter le nombre de 35 membres et 9 suppléants ;
- Adopter le nouveau règlement du Conseil communal.

Chavannes-des-Bois, le 8 septembre 2020

Stéphanie Hiltbrunner-Seatter



Mathilde Maradan



Claude Bürer



André Fiaux



Chavannes-des-Bois, le 8 septembre 2020

Concerne : complément au préavis no 03/2020 de la commission ad hoc - modification en conseil communal

Madame la Présidente,
Chère Madame Alma,

Par la présente, la commission ad hoc pour le préavis 3/2020 du 15.06.2020 qui s'est réunie à deux reprises les 27.08.2020 et le 8.09.2020, porte à votre connaissance une requête exceptionnelle concernant les futures élections des conseillers communaux prévus en date du 07.03.2021 pour la nouvelle législature.

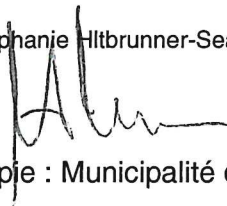
Dans l'hypothèse de l'acceptation dudit préavis par le conseil général en date du 28.09.20, nous vous demandons en tant que Présidente du conseil général de bien vouloir porter à la connaissance de chaque citoyen et citoyenne le changement que cela implique en transmettant, au-delà du pilier public et d'une manière efficace, toutes les informations nécessaires au processus électoral du nouveau conseil communal.

Cela permettra à chaque citoyen et citoyenne qui le souhaite, de proposer sa candidature en tant que futur-e conseiller-ère communal-e. Il nous semble également important que cette communication se réalise avant mi-décembre 2020 par le biais, par exemple, d'une diffusion d'un tout ménage.

Nous vous saurions gré de bien vouloir également informer la municipalité, ainsi que les membres du conseil général présents, de cette requête lors de notre prochaine séance du 28.09.2020.

En vous remerciant par avance pour votre engagement et le suivi de cette requête, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Chère Madame Alma, nos cordiales salutations.

Stéphanie Hltbrunner-Seatter



Mathilde Maradan



Claude Bürer



André Fiaux



Copie : Municipalité de Chavannes-des-Bois

Propositions de modifications du règlement du conseil communal

Sur le préavis municipal 3/2020 concernant la demande d'institution d'un conseil communal à Chavannes-des-Bois, il est proposé ici plusieurs amendements dans le but de renforcer le conseil communal en cours d'institution.

L'art. 38 du règlement du conseil communal de Chavannes-des-Bois mentionne que « Le conseil élit une commission de gestion chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée ».

Il mentionne aussi que « Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité ».

L'art. 39 du règlement du conseil communal de Chavannes-des-Bois mentionne que « Le conseil élit une commission des finances chargée d'examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt et le projet arrêté d'imposition ».

Il mentionne aussi que « Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité ».

L'art. 40 du règlement du conseil communal de Chavannes-des-Bois mentionne que « Les autres commissions du conseil sont (a) la commission thématique d'urbanisme et des bâtiments nommée par le conseil élue pour un an avec rééligibilité. Elle est chargée d'examiner les demandes émanant de la municipalité ayant un impact urbanistique ou environnemental ».

Le fait que les membres des commissions mentionnées ci-dessus ne soient élus que pour une année est contradictoire avec la volonté de l'institution d'un Conseil communal, tel que notamment mentionné dans le préavis 3/2020, qui stipule que « L'élection de conseillers communaux pour la durée de la législature permettra de stabiliser les débats au sein du Conseil ». Débats plus stables et constructifs, or les commissions devraient être renouvelées chaque années, alors qu'à ce jour, au Conseil général, les membres des commissions sont élus pour la durée de la législature.

Le travail en commission n'est pas facile, de nombreuses informations sont communiquées lors des réunions et il nécessite clairement plus qu'une année de travail afin de bien connaître le fonctionnement de la commune. Dans cet esprit, renouveler les commissions chaque année ne permet pas à celles-ci de travailler dans la continuité et représente ainsi une perte de contrôle pour le conseil communal, dont le rôle est précisément de mettre un cadre au travail des Municipaux.

En vertu de ceci, il est demandé au conseil général de bien vouloir voter un amendement aux art. 38, 39 et 40, en élisant les membres des commissions pour la législature, dans le cadre de l'acceptation du nouveau règlement du conseil communal.

Les amendements soumis au vote sont les suivants :

Amendement 1

- Art. 38 : modifier la partie de l'article qui mentionne « Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité » par « Cette commission est composée de 5 membres élus pour la durée de la législature ».

Amendement 2

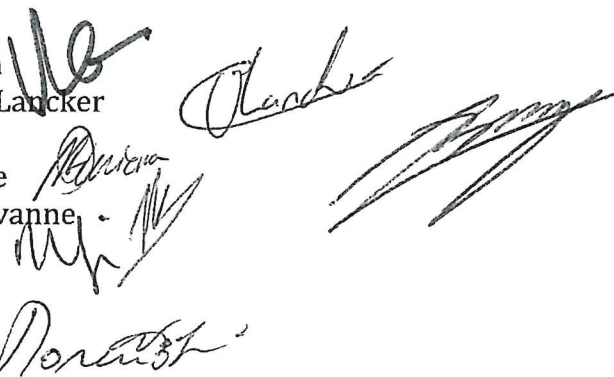
- Art. 39 : modifier la partie de l'article qui mentionne « Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité » par « Cette commission est composée de 5 membres élus pour la durée de la législature ».

Amendement 3

- Art. 40 : modifier la partie de l'article qui mentionne « a. la commission thématique d'urbanisme et des bâtiments nommée par le conseil élue pour un an avec rééligibilité » par « a. la commission thématique d'urbanisme et des bâtiments nommée par le conseil élue pour la durée de la législature ».

Chavannes-des-Bois, le 20 septembre 2020

Vanessa Green
Christine Van Lancker
Alain Berger
Marc Demierre
Thierry Lachavanne
Diego Vergani
Moreno Volpi



The image shows several handwritten signatures in black ink, corresponding to the names listed on the left. The signatures are written in a cursive style. There are approximately seven distinct signatures, some overlapping or written in larger, more expressive strokes.

Conseil général de Chavannes-des-Bois
Commission ad hoc pour l'étude du préavis 04/2020

Rapport

sur la modification du préavis municipal 03/2019 : Reconduction du DISREN pour la période 2020-2025.

La commission ad hoc s'est réunie le 22 septembre 2020 pour analyser le préavis susmentionné. Il s'agit d'une modification de la définition du **cercle porteur A** du préavis municipal 03/2019, modification qui exclurait les associations de Communes et la Région Nyon comme critères minimaux pour constituer un tel cercle. Après modification, le seul critère minimal exigerait d'être une des communes sur lesquelles le projet est réalisé et adhérente au DISREN.


La commission ad hoc comprend la complexité additionnelle qui s'ajouterait à l'application du DISREN dans le cas où les associations intercommunales pourraient constituer un cercle porteur A. Le processus décisionnel au sein d'une association est certainement plus long et compliqué et il serait fortement ralenti, voir complètement bloqué, si par exemple une ou plusieurs communes décidait après coup de se retirer du projet. Cela serait contre l'esprit de base du DISREN qui doit rester un outil simple.

A l'unanimité, la commission ad hoc recommande ainsi au Conseil général d'accepter ce préavis 04/2020 tel que présenté par la Municipalité.

Chavannes-des-Bois, le 22 septembre 2020


Christine Van Lancker


Diego Vergani


Moreno Volpi